

QUOIDENEUF ?

L'information quotidienne du réseau RH

10 décembre 2021 # 970

La Ville recrute **500 agents recenseurs**



Le recensement annuel et partiel de la population aura lieu du 20 janvier au 26 février 2022. À Paris, un échantillon représentatif de 8 % de la population est recensé chaque année. Pour réaliser cette opération, la Ville recrute 500 agents recenseurs.

Les missions d'un agent recenseur

Les agents recenseurs ont pour principales missions d'identifier les logements dans le secteur à recenser, de distribuer et collecter les imprimés destinés aux résidents et de classer et numéroter ces imprimés puis de remplir des bordereaux de synthèse. Ces missions nécessitent des qualités de contact, de persévérance, de logique et d'organisation.

Les activités de recensement sont réalisées en fin d'après-midi et en début de soirée en semaine ainsi que tout ou partie des samedis, du 20 janvier au 26 février 2022.

Comment postuler ?

Les personnes intéressées peuvent contacter dès à présent la mairie d'arrondissement de leur choix afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 5 janvier 2022.

Les agents recenseurs perçoivent une rémunération moyenne de l'ordre de 814 € bruts (sur la base de 215 logements et en fonction du nombre d'imprimés collectés).

À noter - Les agents recenseurs bénéficient d'une formation préalable spécifique. Ces missions sont ouvertes aux agents de la Ville.